



Consultation sur le projet de feuille de route en économie circulaire

Avis du Conseil régional de l'environnement de Montréal

Déposé le 30 avril 2023 à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

À propos du CRE-Montréal

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme de bienfaisance indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal depuis 1996. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

cremtl.org

Table des matières

Introduction	4
Synthèse des recommandations	5
Repenser avant d'optimiser	7
Des éléments à bonifier et clarifier	7
S'arrimer aux démarches en cours	8
Miser sur la réglementation et les mesures écofiscales	10
Influencer les autres paliers de gouvernement	11
Prêcher par l'exemple	12
Miser sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISE)	13
S'appuyer sur l'écosystème existant	13
Se donner des moyens à la hauteur des ambitions et des défis	14
Faciliter l'accès aux informations, aux outils et aux ressources techniques et financières	14
Éléments spécifiques au textile	15
Conclusion	16

Introduction

Nous tenons, avant tout, à saluer la volonté de l'agglomération montréalaise de se doter d'une feuille de route en économie circulaire et remercions la Commission de nous donner l'occasion de partager nos commentaires et réflexions afin de la bonifier.

Alors que les défis climatiques sont majeurs, que nous sommes encore loin de l'objectif du « zéro déchet » et que nos modes de production et de consommation ont des impacts majeurs sur la biodiversité, il est grand temps de revoir en profondeur nos façons de produire, de consommer et de gérer nos ressources. L'économie circulaire est une des solutions à privilégier pour y parvenir.

En 2022, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) faisait ainsi de l'économie circulaire la première orientation dans son [rapport sur l'état des lieux et la gestion des déchets ultimes](#). Quelques mois plus tard, dans le cadre de la COP15, [l'Appel de Montréal](#), lancé par la Ville de Montréal, invitait à poursuivre et à accélérer les réflexions sur les causes sous-jacentes du déclin de la biodiversité dont entre autres l'accroissement insoutenable de l'extraction des ressources et de la consommation matérielle.

Plusieurs initiatives axées sur la circularité sont déjà en cours sur l'île de Montréal dans plusieurs secteurs d'activités et à différentes échelles territoriales. La feuille de route est une occasion de se doter d'une vision rassembleuse, mobilisatrice et d'une approche régionale cohérente contribuant directement à l'atteinte des objectifs en transition socio-écologique de la métropole.

Pour nous alimenter lors de la phase de rédaction, nous avons organisé deux rencontres de travail : une avec les acteurs du textile en collaboration avec Concertation Montréal qui a entre autres permis de dégager des éléments spécifiques à cette chaîne de valeurs et une avec la table d'échanges en gestion des matières résiduelles que nous coordonnons avec le Regroupement des écoquartiers. Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont pris part à ces rencontres pour leur partage d'expertise.

Synthèse des recommandations

Recommandation 1 : Prioriser le mécanisme « Repenser » dans les orientations et les mesures du plan d'action à venir

Recommandation 2 : Définir des cibles claires, identifier les rôles et responsabilités des parties prenantes et se donner un échéancier de mise en œuvre et d'actualisation

Recommandation 3 : Clarifier la portée de la feuille de route et préciser les mécanismes assurant une cohérence régionale dans les mesures

Recommandation 4 : Assurer un arrimage dans les plans et les politiques en vigueur et en élaboration et préciser la complémentarité de la feuille de route avec les mesures en économie circulaire déjà définies dans ces documents

Recommandation 5 : Ancrer l'économie circulaire dans les grandes démarches de planification des secteurs en (re)-développement

Recommandation 6 : Assurer un arrimage à l'échelle métropolitaine pour la cohérence et la complémentarité des mesures

Recommandation 7 : Effectuer une analyse des réglementations et développer des modèles afin de faciliter l'intégration de l'économie circulaire lors de la révision du cadre réglementaire

Recommandation 8 : Identifier et implanter des mesures d'écofiscalité afin de favoriser les pratiques en économie circulaire

Recommandation 9 : Faire des représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour que des mesures structurantes soient prises afin d'appuyer la métropole dans ses efforts vers un plus grande circularité

Recommandation 10 : Bonifier les mécanismes d'approvisionnement et d'appels d'offres afin d'intégrer des critères favorisant la circularité

Recommandation 11 : Mener une analyse des opportunités de repenser les processus et la gestion des actifs au profit d'une plus grande circularité

Recommandation 12 : Prévoir des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation lors de la mise en œuvre de la feuille de route

Recommandation 13 : Reconnaître le rôle, les expertises des organisations déjà actives en économie circulaire et en économie sociale

Recommandation 14 : Prévoir un budget à la hauteur avec les objectifs de la feuille de route

Recommandation 15 : Développer une offre de financement adaptée aux besoins des organisations et orientée sur les mesures ayant le plus grand impact

Recommandation 16 : Consulter le milieu afin de préciser les besoins des différentes parties prenante en matière d'accès aux ressources

Recommandation 17 : Sur base de l'analyse, bonifier les outils existants afin de mettre en valeur les projets et les initiatives et de faciliter l'accès aux ressources techniques et financières

Repenser avant d'optimiser

Le projet de feuille de route, dans sa forme actuelle, met l'accent sur l'optimisation des processus, des procédés, des services et des produits. Ce mécanisme intervient alors que les ressources naturelles sont déjà extraites ou en circulation. Or, le premier mécanisme de l'économie circulaire fait appel à la nécessité de repenser nos modes de production et de consommation. Nous sommes d'avis que la feuille de route devrait suivre plus explicitement cette séquence et le traduire dans les orientations et les mesures.

Recommandation 1 : Prioriser le mécanisme « Repenser » dans les orientations et les mesures du plan d'action à venir

Des éléments à bonifier et clarifier

Le projet de feuille de route présente un niveau de détail limité tant au niveau des cibles, des indicateurs que des échéanciers. Il est difficile, sans ces éléments, de se prononcer sur les effets précis qu'elle aura dans l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux de la métropole. Nous sommes conscients que ce document constitue une première étape mais tenons à souligner qu'il sera important dans les prochaines phases d'élaboration de la feuille de route :

- de préciser une ligne du temps ;
- de bien définir les rôles et responsabilités de différentes parties prenantes ;
- de se donner des cibles claires (SMART) pour chacune des stratégies et des mesures ;
- de définir des indicateurs de suivi et de succès afin d'assurer que les ressources sont allouées de façon optimale ;
- de se donner un calendrier pour les bilans d'étape et pour l'actualisation de la feuille de route.

Lorsque le taux de circularité sera calculé, il sera également plus facile de préciser l'objectif de circularité ainsi que l'horizon temporel associé à intégrer dans la vision.

Recommandation 2 : Définir des cibles claires, identifier les rôles et responsabilités des parties prenantes et se donner un échéancier de mise en œuvre et d'actualisation

Bien que le territoire d'application de la feuille de route soit l'agglomération, le document fait majoritairement référence aux actions de la Ville de Montréal. Afin d'assurer une réelle portée régionale et favoriser l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes, le rôle et les responsabilités des autres municipalités de l'île de Montréal ainsi que les mécanismes qui seront mis en place afin d'assurer une cohérence d'action devraient être mieux explicités.

Recommandation 3 : Clarifier la portée de la feuille de route et préciser les mécanismes assurant une cohérence régionale dans les mesures

S'arrimer aux démarches en cours

Plusieurs démarches sont en cours tant au niveau des politiques et des plans, des planifications territoriales et des réflexions sur l'avenir de plusieurs secteurs névralgiques de l'île de Montréal. Considérant les différences de calendriers, nous invitons l'administration à être attentive à la cohérence entre la feuille de route et les multiples démarches et à assurer un lien entre les différents services responsables de leur mise en œuvre.

A) Au niveau des plans et politiques de l'agglomération :

L'économie circulaire est identifiée comme une action phase du Chantier A du Plan Climat et fait partie des grandes catégories d'action du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 sous le chapeau « Développer des supports pour l'économie circulaire ». Il est important de bien comprendre comment les mesures de la feuille de route s'ajoutent et/ou complètent les actions déjà inscrites dans ces Plans et pour lesquelles des cibles et des échéanciers sont déjà définis.

Montréal mène également une grande démarche d'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM). Ce document va orienter le visage de Montréal pour les prochaines décennies. L'économie circulaire doit occuper une place de choix tant dans le Plan que dans le document complémentaire.

B) Au niveau des territoires en (re)-développement

Plusieurs démarches de planification d'envergure sont en cours dans des secteurs identifiés prioritaires (Secteur industriel de la Pointe de l'île [SIPI], Canal Lachine 4.0). Chacun de ces exercices doit être une occasion d'intégrer l'économie circulaire tant dans la vision que dans les balises encadrant l'aménagement du territoire afin de favoriser le partage et la mutualisation des espaces, du cadre bâti et des ressources.

C) À l'échelle métropolitaine

Bien que la feuille de route concerne l'agglomération, des maillages doivent être prévus avec les démarches menées à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal. En particulier, via les deux plans suivants :

- Plan métropolitain d'aménagement et de développement en révision
- Plan métropolitain de développement économique récemment adopté 2022-2031 entre autres avec l'orientation 2 - « Organiser le territoire économique de manière intelligente et écoresponsable ».

Recommandation 4 : Assurer un arrimage dans les plans et les politiques en application et en élaboration et préciser la complémentarité de la feuille de route avec les mesures en économie circulaire déjà définies dans ces documents

Recommandation 5 : Ancrer l'économie circulaire dans les grandes démarches de planification des secteurs en (re)-développement

Recommandation 6 : Assurer un arrimage à l'échelle métropolitaine pour la cohérence et la complémentarité des mesures

Miser sur la réglementation et les mesures écofiscales

Depuis 2020, le CRE-Montréal se penche sur les leviers réglementaires afin d'accélérer la transition écologique et a développé la [Plateforme Règlement'action](#). Cette démarche a mis en évidence le besoin d'un accompagnement des municipalités dans l'élaboration de leurs réglementations et la plus-value d'offrir un accès rapide à des exemples concrets d'articles réglementaires.

Dans la continuité du travail mené jusqu'à présent, l'intégration d'éléments réglementaires favorisant la circularité nous apparaît incontournable. Les possibilités sont multiples et portent sur différents aspects. Par exemple :

- Réglementation de zonages afin d'encadrer les lieux de dépôts et la modernisation des systèmes de consigne ;
- Interdiction de mettre des vêtements dans les ordures ménagères afin de maximiser le réemploi ou le recyclage (exemple de la municipalité de Markham en Ontario) ;
- Conditionnalité des permis de construction, rénovation, démolition (CRD) à un plan de récupération/valorisation des CRD.

Nous recommandons d'effectuer, si cela n'a pas encore été fait, une compilation des bonnes pratiques réglementaires actuelles sur l'île de Montréal et ailleurs au Québec en matière d'économie circulaire ainsi que de mener un travail d'identification des freins et des leviers réglementaires en collaboration avec les arrondissements et les différents services de la ville de Montréal. La démarche [Circulaw](#) menée aux Pays-Bas, visant à adapter le cadre légal et réglementaire, pourrait, à ce titre, servir d'inspiration.

Le CRE-Montréal sera heureux de poursuivre sa collaboration avec les services de la Ville afin de développer une section spécifique de la plateforme Règlement'action consacrée à l'économie circulaire.

Recommandation 7 : Effectuer une analyse des réglementations et développer des modèles afin de faciliter l'intégration de l'économie circulaire lors de la révision du cadre réglementaire

L'écofiscalité est de plus en plus présente dans les réflexions entourant la fiscalité municipale, comme en témoigne le chantier entamé par l'administration en 2022. Outil d'équité environnementale, les mesures écofiscales permettent de récompenser les bonnes pratiques des organisations, de prendre en compte les bénéfices sociétaux apportés par leur implantation et d'avantager l'action à l'inaction. Ces mesures peuvent également représenter de nouvelles sources de financement pour les municipalités.

L'économie circulaire présente un potentiel intéressant pour l'implantation de mesures écofiscales et la feuille de route devrait identifier les mesures potentielles en lien avec les quatre grandes orientations.

Recommandation 8 : Identifier et implanter des mesures d'écofiscalité afin de favoriser les pratiques en économie circulaire

Influencer les autres paliers de gouvernement

La réussite dans la mise en œuvre de la feuille de route dépend de facteurs qui dépassent les compétences de l'agglomération et nécessitent des actions auprès des gouvernements du Québec et du Canada. L'agglomération devrait utiliser son pouvoir d'influence afin de porter un certain nombre de demandes auprès de gouvernements provincial et fédéral dont :

- Augmenter significativement la redevance à l'enfouissement (gouvernement du Québec) ;
- Détaxer l'achat de matières et de biens usagés, de biens consignés ou en location (gouvernements du Québec et du Canada) ;
- Comme le recommande Équiterre dans son étude « Pour des appareils électroménagers et électroniques réparables au Canada », définir et encadrer le droit à la réparation (gouvernement du Canada) et réformer les lois provinciales sur la protection du consommateur (gouvernement du Québec) ;
- Taxer les entreprises qui mettent en marché des produits difficiles à réparer ;
- Étendre le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) aux produits difficiles à recycler et entre autres mettre en place une REP sur le textile (gouvernement du Québec) ;
- Exiger un assouplissement de la règle du plus bas soumissionnaire afin de favoriser les entreprises en économie circulaire (gouvernement du Québec) ;
- Se pencher sur l'élaboration d'un cadre réglementaire favorisant des mécanismes de partage des revenus afin d'éviter les inégalités entre les différentes parties

- prenantes d'une initiative en économie circulaire. Ces mécanismes devraient contribuer à une redistribution équitable tout en tenant compte des risques et des incertitudes associés à chacune des parties prenantes de l'initiative ;
- Soutenir financièrement l'agglomération dans la mise en œuvre de la feuille de route en bonifiant par exemple certains programmes de financement et en finançant l'implantation d'infrastructures.

Recommandation 9 : Faire des représentations auprès des gouvernement du Québec et du Canada pour que des mesures structurantes soient prises afin d'appuyer la métropole dans ses efforts vers une plus grande circularité

Prêcher par l'exemple

L'administration municipale a un rôle clé à jouer en matière de circularité considérant l'impact et la portée de ses activités, les volumes de ses achats, et le pouvoir d'influence qu'elle a auprès de ses prestataires. Que ce soit dans les pratiques internes (ex. : politique d'approvisionnement), dans les processus d'appels d'offres, son rôle est majeur. Parmi les mesures à envisager, citons par exemple, l'intégration de critères d'éco-conditionnalité, de réparabilité dans les appels d'offres, le partage des véhicules corporatifs, l'accès aux bâtiments vacants.

Recommandation 10 : Bonifier les mécanismes d'approvisionnement et d'appels d'offres afin d'intégrer des critères favorisant la circularité

Cette exemplarité passe également par une implication de l'ensemble des services et un travail de formation et de sensibilisation des employés et des employées. Une analyse des opportunités de contribution à l'effort de circularité devrait être menée au sein de chaque unité et service. Nous sommes convaincus que cet exercice fera émerger des initiatives et des maillages tant à l'interne qu'avec les parties prenantes externes.

Recommandation 11: Mener une analyse des opportunités de repenser les processus et la gestion des actifs au profit d'une plus grande circularité

Miser sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISE)

Le déploiement de la feuille de route doit prévoir un volet d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE). Une meilleure connaissance de l'économie circulaire, de ses bénéfices environnementaux, sociaux et économiques et des façons, pour chacune des parties prenantes, d'y contribuer constitue une des clés afin de favoriser le passage à l'action ainsi qu'assurer l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes. Ces campagnes devraient mettre l'accent sur la réduction à la source, la réparation, le partage et l'achat responsable.

Des approches distinctes devront être déployées selon les différents publics : entreprises et institutions, administrations municipales, grand public. L'administration devrait s'appuyer sur les organisations qui ont, au fil des années, développé des expertises pour rejoindre les différents publics et qui bénéficient déjà de liens étroits avec eux.

Recommandation 12 : Prévoir des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation lors de la mise en œuvre de la feuille de route

S'appuyer sur l'écosystème existant

Nous avons la chance de pouvoir compter sur un écosystème déjà très dynamique et sur plusieurs réseaux solides. Le document de consultation en identifie d'ailleurs plusieurs. Nous tenons à réitérer l'importance de s'appuyer sur les expertises existantes, sur les réseaux et sur les démarches en cours. En particulier, les OBNL et les entreprises en économie sociale sont des acteurs incontournables qui devront être mis à contribution de façon significative dans les prochaines phases de la feuille de route.

Recommandation 13 : Reconnaître le rôle, les expertises des organisations déjà actives en économie circulaire et en économie sociale

Se donner des moyens à la hauteur des ambitions et des défis

Le budget alloué à la mise en œuvre de la feuille de route devra permettre de déployer rapidement et efficacement les mesures. Une offre de financement adaptée aux besoins des différentes parties prenantes et alignée avec les priorités d'action devra être développée.

Sans être exhaustif, voici quelques axes qui devraient être considérés dans les futurs programmes de financement :

- soutien sur le long terme aux organisations à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale qui œuvrent en économie circulaire et qui offrent des accompagnements aux ICI ;
- subvention pour l'achat d'équipements ;
- subvention des bibliothèques d'outils et de centres de réparation ;
- soutien à la formation du personnel ;
- subvention afin d'encourager certaines pratiques (ex. subvention pour la réparation).

Recommandation 14 : Prévoir un budget à la hauteur des objectifs de la feuille de route

Recommandation 15 : Développer une offre de financement adaptée aux besoins des organisations et orientée sur les mesures ayant le plus grand impact

Faciliter l'accès aux informations, aux outils et aux ressources techniques et financières

Il existe déjà des initiatives, des ressources et des outils mais ceux-ci gagneraient à être mieux connus et plus facilement accessibles. Dans le cadre de notre campagne sur [les zones industrielles durables](#) et suite à un atelier de travail et des entrevues individuelles avec des acteurs du développement économique, le besoin d'une centralisation de l'information, des ressources tant techniques que financières (dans notre cas, en matière d'infrastructures végétalisées) a été mentionné à maintes reprises par les partenaires.

Nous encourageons l'administration à effectuer une démarche similaire de consultation auprès des acteurs de l'économie circulaire afin de préciser les besoins et ensuite pouvoir adapter les outils existants afin qu'ils répondent plus adéquatement aux attentes.

Recommandation 16 : Consulter le milieu afin de préciser les besoins des différentes parties prenantes en terme d'accès aux ressources

Recommandation 17 : Sur base de l'analyse, bonifier les outils existants afin de mettre en valeur les projets et les initiatives et de faciliter l'accès aux ressources techniques et financières

Éléments spécifiques au textile

Dans le cadre de l'élaboration de cet avis, nous avons organisé, en collaboration avec Concertation Montréal, une rencontre spécifique avec les acteurs du textile lors de laquelle plusieurs propositions ont été présentées. Nous souhaitons en partager quelques-unes qui pourront alimenter l'administration dans l'élaboration du futur plan d'action consacré à cette chaîne de valeurs. Plusieurs d'entre elles font directement écho aux recommandations plus générales présentées ci-dessus :

- Développer un réseau de contenants de dons municipal complémentaire au réseau de points de collectes existants. Ces contenants pourraient être installés dans des lieux stratégiques tels que les bibliothèques, les mairies, les centres communautaires ;
- Déployer une campagne de sensibilisation à l'image de la campagne [« En bon état - La friperie, c'est le bon endroit »](#) ;
- Cartographier les organismes récupérateurs de vêtements et de textiles ainsi que les boîtes et comptoirs de dons et rendre l'information facilement accessible ;
- Planifier une collecte annuelle des textiles en bordure de rue ;
- Adopter des politiques d'achats publics avec des critères qui favorisent l'achat de vêtements produits localement de textiles biologiques ou recyclés.

Conclusion

Les crises environnementales, climatiques et de déclin de la biodiversité appellent à des actions structurées, à grande échelle. Une transformation en profondeur de nos modes de production, de consommation et de gestion de nos ressources est plus que nécessaire. Dans ce sens, le projet de la feuille de route est une première étape encourageante.

Les prochaines étapes seront maintenant déterminantes pour le succès de la démarche. Le plan d'action et les moyens qui seront alloués à la mise en œuvre des mesures vont orienter la réussite de ce grand projet collectif. L'adoption de mécanismes d'évaluation et d'indicateurs de suivi devra également faire l'objet d'une attention particulière.

L'agglomération a déjà plusieurs cartes en main et peut s'appuyer sur un écosystème dynamique et volontaire. D'ores et déjà, le CRE-Montréal souligne sa volonté de travailler au côté de l'administration dans les prochaines phases de la démarche et de mettre à profit ses expertises et son réseau afin de faire de cette démarche d'envergure un succès.